



Le bonnet de bain est désormais obligatoire à la piscine Jacques Moignet de Pont-Sainte-Maxence

En plus de respecter la propreté des bassins, porter un bonnet de bain permet aussi de mieux nager et de protéger ses cheveux.

Accessoire détesté ou adoré, il est avant tout essentiel de connaître son utilité :

Le bonnet de bain préserve la propreté des bassins : les cheveux qui flottent dans les bassins des piscines publiques représentent un vrai problème d'hygiène et peuvent bloquer les filtres.

Le bonnet de bain protéger les cheveux du chlore : utilisé pour éliminer les bactéries, le chlore rend les cheveux plus fragiles et plus cassant.

Le bonnet de bain tient vos cheveux pour mieux nager : il n'y a plus de gêne lorsque vous faites vos longueurs et les mèches ne se coincent plus dans les lunettes.

La ville disposera d'un stock de bonnets de bain pour ceux qui l'auraient oublié, tête en l'air mais pas sans son bonnet !

Service communication

03 44 56 86 39 / mairie.communication@pontsaintemaxence.fr